**Formalités pour une demande de mariage.**

Il est nécessaire de s’inscrire un an avant la date du mariage

**- pour l'inscription :**

Prendre rendez-vous à la maison paroissiale (04 74 80 08 52), de préférence le jeudi matin.

Préparer les renseignements suivants :

- la date et le lieu de votre baptême

- éventuellement la date et le lieu de votre communion ou confirmation

*- lorsqu’un des deux fiancés est originaire de l’étranger ou lorsque l’un des deux n’est pas baptisé, les démarches sont beaucoup plus longues (se renseigner auprès de la paroisse)*

*- il n’y a pas de célébration de mariage pendant le carême, c’est-à-dire dans les cinq semaines qui précèdent Pâques.*

Si votre lieu d’habitation se situe hors de la paroisse, le dossier administratif et la préparation se font dans la paroisse du lieu d’habitation. Le curé de la paroisse doit donner son autorisation pour que votre mariage ait lieu à l’extérieur.

**- 3 mois avant le mariage**

- demander à la mairie du lieu de naissance une copie INTEGRALE de l'acte de naissance de chacun des fiancés, (Elle doit être DATEE DE MOINS DE 3 MOIS par rapport à la date du mariage, donc il ne faut pas la demander trop tôt)

**- au plus tard 15 jours avant le mariage :**

- dernière rencontre avec le prêtre ou le diacre pour préparer la célébration

- les deux déclarations d’intentions ([[1]](#footnote-1)) sont à remettre au célébrant afin qu’il les signe.

 *Si le mariage a lieu hors de la paroisse, elles doivent être remises deux mois avant)*

*Si l’un des deux n’est pas baptisé, les déclarations d’intention doivent être remises au célébrant un mois avant car il faut demander une dérogation au diocèse*.

**- avant le mariage**

Pour pouvoir se marier à l’église, il faut préalablement être marié à la mairie.

Si le mariage en mairie a lieu le même jour, il faut bien penser à remettre l’acte de mariage au célébrant avant la célébration.[[2]](#footnote-2)

**- participation financière (ou casuel)**

Nous vous demandons de participer financièrement afin de couvrir les frais engagés par l’église.

Pour un mariage, l’Église suggère une offrande d’un montant de 200 à 400 € ou correspondant à 5 % environ du coût du mariage.

Si vous avez des difficultés financières, il est possible de donner moins. Dans ce cas, n’hésitez pas à en parler au célébrant en toute confidentialité.

Mais vous pouvez également soutenir l’église avec un don plus important. L’église en a besoin pour couvrir tous les frais, entretenir les bâtiments et rémunérer les prêtres et les salariés du diocèse. (les animateurs et les diacres sont bénévoles)

Le chèque est à remettre à la paroisse, libellé à son ordre (Paroisse Saint Pierre du pays des couleurs)

Vous pouvez aussi participer annuellement au denier de l’église sur le [site du diocèse](https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/)

**- préparation de la célébration**

Pour préparer la célébration, rendez-vous sur la [page mariage](https://www.paroissesaintpierredupaysdescouleurs.com/mariage.html) et ouvrez le fichier word : *«  déroulement de la célébration.docx. ».*

Toutes les indications vous seront données dans ce document.

Transmettez la trame de la célébration au célébrant environ deux semaines avant la date du mariage

Environ une semaine avant le mariage, prenez contact avec le correspondant de l’église du village, afin que vous puissiez la préparer.

(la liste des correspondants vous sera transmise dans le dossier, sinon vous pouvez avoir ses coordonnées à la maison paroissiale)

Si votre lieu d’habitation se situe hors de la paroisse, le dossier administratif et la préparation se font dans la paroisse du lieu d’habitation. Le curé de la paroisse doit donner son autorisation pour que votre mariage ait lieu à l’extérieur.

**La déclaration d’intention en résumé :**

La déclaration d’intention est un texte, d’une ou deux pages, rédigé par chacun des époux.

Ils ne peuvent écrire une lettre commune mais doivent rédiger chacun un texte.

Son rôle est d’officialiser votre engagement.

Elle est écrite librement mais doit faire mention des quatre piliers du mariage :

Vous pouvez commencer par retracer votre histoire :

- votre rencontre, ce que vous avez découvert, ce que vous avez ressenti, les joies et les difficultés, ce qui a changé, ce qui vous a déterminé à vous engager. Libre à vous d’écrire ce qui vous semble important.

Ensuite, vous pouvez développer les 4 piliers du mariage:

**La liberté** : Expliquez comment vous vous sentez librement engagé(e) dans ce projet de mariage et comment vous allez vivre dans le respect de l'indépendance de chacun

**L’indissolubilité :** vous vous mariez pour la vie tout entière

**La fidélité :** Exprimez la façon dont vous vous engagez à être fidèle à l'autre

**La fécondité**, Exprimez votre désir d'accueillir des enfants et de les élever dans l'amour de Dieu. Et si ce n’est pas possible, ce que vous souhaitez construire à deux.

Expliquer brièvement comment vous concevez chacun de ces 4 piliers

A la fin, ou au tout début, vous pouvez également exprimer votre foi et l’importance que revêt pour vous le fait de vous marier à l’église.

Vous pouvez également faire part des valeurs humaines qui sont importantes pour vous et pour votre engagement en couple.

Vous devez la signer et la transmettre au célébrant avant le mariage. Il la signera également.

Elle est confidentielle. Elle n’est transmise qu’au célébrant et jointe au dossier officiel de l’église concernant votre mariage.

Par contre, si vous le souhaitez, vous avez la possibilité d’exprimer certains points de cette lettre au moment de la célébration.

1. La rédaction de la déclaration d’intentions vous sera expliquée lors de la préparation. Vous pouvez également consulter les sites internet proposés en page principale ou voir pages suivantes. Il existe des exemples sur Internet [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)